

Date de convocation :
01.03.2021

L'an **deux mille vingt et un** le **onze mars**,
à **19 heures** le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : **Mme GERARD (Proc.), M. RAMEAU,**
Mme AIMONE-CAT (Proc.), MM. LIVOTI,
AMOUREUX, Mmes DALLA-ZANNI,
GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER,
DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :

M. EVIN (Proc. Mme AIMONE-CAT)
Mme AGUILA (Proc. Mme GERARD)

D.C.M. N°3.3

Vote compte gestion 2020

Budget Communal et budgets annexes.

Monsieur LIVOTI Antoine a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion **2020**,
du budget communal et des budgets annexes .

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice **2020** et
les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les
bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des
mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état
des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020** ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des
soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020** au **31 décembre 2020** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Receveur, visé
et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa
part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16.03.2021**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 16 mars 2021

